

**Séance ordinaire du  
7 octobre 2019**

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue aux lieu et heure habituels à laquelle sont présents monsieur le maire Francis St-Pierre, messieurs les conseillers Yve Rouleau, Jean-Denis Bernier, Simon Dubé, David Leblanc et Francis Rodrigue.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Alain Lapierre, directeur général, agit à titre de secrétaire de la séance.

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Yve Rouleau et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2019-10-85      ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 SEPTEMBRE 2019**

**Attendu que** les photocopies du procès-verbal du 3 septembre 2019 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par monsieur Jean-Denis Bernier et résolu à l'unanimité que le directeur général soit dispensé d'en donner lecture et que le procès-verbal soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2019-10-86      ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2019**

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que les comptes à payer du mois de septembre 2019 au montant de 84 517,23 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Comptes à payer, année 2019 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2019-10-87      ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2019**

Il est proposé par monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité que les dépenses incompressibles et les comptes payés durant le mois de septembre 2019 au montant de 169 293,92 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Incompressibles, année 2019 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR**

Le maire procède à la période de questions.

### **RÉS. 2019-10-88      REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU CENTRE POLYVALENT DES AÎNÉS ET AÎNÉES DE RIMOUSKI-NEIGETTE**

Il est proposé par monsieur Simon Dubé et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Francis St-Pierre représentant municipal au conseil d'administration du Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉS. 2019-10-89      CONFIRMATION QUANT À LA RÉALISATION DU PROJET 514508 AU PROGRAMME PRIMEAU VOLET 1.2**

**Attendu que** notre projet pour le prolongement du réseau d'aqueduc a été accepté dans le programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) sous volet 1.2;

**Attendu que** nous avons été informés des conditions;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Yve Rouleau et résolu à l'unanimité de confirmer la réalisation des travaux selon les termes financiers proposés par le Ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉS. 2019-10-90      AUTORISATION À PAYER LE DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #1 – TRAVAUX DU PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC**

Il est proposé par monsieur Simon Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le décompte progressif #1 pour les travaux du prolongement du réseau d'aqueduc au montant de 351 167,56 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉS. 2019-10-91      AUTORISATION À DEMANDER LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION DISCRÉTIONNAIRE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2019**

**Attendu que** les dépenses relatives aux travaux de pavage 2019 sur le rang 4 Ouest sont admissibles à la subvention pour l'amélioration du réseau routier;

**Attendu que** les travaux exécutés en vertu des dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention;

**Attendu que** les travaux réalisés sont conformes aux stipulations du ministère des Transports du Québec;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de dépenses au montant de 101 758,88 \$ taxes incluses pour les travaux de pavage 2019 sur le rang 4 Ouest et de demander le versement de la subvention discrétionnaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2019-10-92**

**FINANCEMENT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT D’EMPRUNT 482-2019 –  
PROLONGEMENT DU RÉSEAU D’AQUEDUC**

**Attendu que** les travaux pour le prolongement du réseau d’aqueduc doivent se réaliser dans les prochaines semaines;

**Attendu que** le coût des travaux est évalué à 2 160 000 \$;

**Attendu que** le financement permanent ne se fera qu’après les travaux et que nous devons payer l’entrepreneur avant le financement permanent;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur David Leblanc et résolu à l’unanimité d’autoriser le financement temporaire du règlement d’emprunt 482-2019 pour un montant maximal de 2 M\$. Il est de plus résolu d’autoriser le maire Francis St-Pierre et le directeur général Alain Lapierre à signer les documents. La présente résolution annule la résolution 2019-07-58.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

**RÉS. 2019-10-93**

**ACCEPTATION D’UNE SOUMISSION POUR LA VIDANGE DES BOUES  
DE L’ÉTANG #1**

**Attendu que** nous sommes allés en appel d’offres pour la vidange de l’étang #1;

**Attendu qu’un** seul soumissionnaire a répondu à l’appel d’offres soit :

- Simetech Environnement inc. : 46 551,08 \$

**Attendu que** la soumission est conforme;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue et résolu à l’unanimité d’accepter la soumission de l’entreprise Simetech Environnement inc. au montant de 46 551,08 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

**RÉS. 2019-10-94**

**APPUI À LA VILLE DE RIVIÈRE-DE-LOUP DANS SA DEMANDE DE  
LÉGISLATION ET DE RÉGLEMENTATION SUR LA PROTECTION  
SANITAIRE DES ANIMAUX ET L’ENCADREMENT DES CHIENS**

**Attendu que** la Ville de Rivière-du-Loup a fait une demande auprès du gouvernement du Québec concernant la législation et la réglementation sur la protection sanitaire des animaux et l’encadrement des chiens;

**Attendu que** le conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard considère qu’un problème de gestion des petits animaux existe et qu’il faut que nous ayons tous les outils pour une gestion efficace et durable;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jean-Denis Bernier et résolu à l’unanimité d’appuyer la MRC de Rivière-de-Loup dans sa demande au gouvernement du Québec afin de mettre en place des mesures fiscales adéquates pour aider les municipalités à gérer l’encadrement des petits animaux.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

## **RÉSULTAT DES ÉLECTIONS 2019**

**Attendu qu'**une élection partielle a été rendue nécessaire suite à une démission au siège numéro 4 et qu'elle a eu lieu le 6 octobre dernier;

**Attendu que** trois (3) candidats (es) ont déposé leur candidature;

Madame Vanessa Lepage-Leclerc :	172 votes (65,90%)
Monsieur Benoît Lorrain-Cayer :	41 votes (15,70%)
Monsieur Carl Fournier :	48 votes (18,40%)
	<u>261 votes</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **CONDOLÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL À LA FAMILLE DE MADAME LAURETTE PARKER**

Le conseil municipal tient à transmettre ses condoléances à la famille de madame Laurette Parker décédée le 1<sup>er</sup> octobre 2019. Madame Parker était la belle-mère de monsieur Alain Lapierre.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire procède à la période de questions.

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition du président, la séance est levée.

\_\_\_\_\_  
Francis St-Pierre, maire

\_\_\_\_\_  
Alain Lapierre, directeur général